

<b>Séance du 31 mars 2025</b>	
<b>Délibération n° 31032025-25</b>	
<p><b>Nombre de membres :</b> - en exercice : 14 - présents : 11 - votants : 14 - absents excusés ayant donné procuration : 3 - absents excusés : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.</p>
<p><b>Date de convocation :</b> 27 mars 2025 <b>Date d'affichage :</b> 27 mars 2025</p>	<p><b>Présents :</b> Christophe BEC, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.</p>
<p><b>Objet de la Délibération :</b> <b>Maison de Santé – Demandes de subventions LEADER et Région – Plan de financement et échéancier prévisionnel</b></p>	<p><b>Excusés :</b> Aurore BORREDA (pouvoir donné à C. BEC), Axelle BOYER (pouvoir donné à C. VIGUIER), Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à M. ROUMEGOUS).</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Francis ESPINASSE.</p>

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 12 juin 2024 approuvant le projet de création d'une Maison de Santé en centre-bourg de Montbazens et son plan de financement. L'enveloppe globale du projet actualisée (Phases Démolition et Construction) est de 1 971 470.87€ HT. Cinq demandes de subventions DETR ont été accordées, celle de l'intercommunalité également, les demandes auprès du programme LEADER et de la Région sont en cours d'instruction.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune pourrait bénéficier d'une aide financière du programme LEADER à hauteur de 120 000 € pour l'aménagement intérieur de la Maison de Santé pour un montant de travaux subventionnables de 664 292.80 €HT. Il est donc nécessaire d'approuver le nouveau plan de financement comme suit :

**Dépenses prévisionnelles : 1 971 470.87 € HT**

**Recettes prévisionnelles :**

DETR 2019 acquise (20% - travaux subventionnables 295 337.50€HT)	59 067.50 €
DETR 2021 acquise (20% - travaux subventionnables 475 000 €HT)	95 000.00 €
DETR 2022 acquise (30% - travaux subventionnables 239 662.50 €HT)	71 898.75 €
DETR 2023 acquise (28 % - travaux subventionnables 840 352.50 €HT)	235 298.70 €
DETR 2024 acquise (25 % - Montant travaux 100 000 €HT)	25 000.00 €
Fonds de concours CC Plateau de Montbazens	50 000.00 €
Conseil Départemental (Travaux subventionnables 1 971 470 €HT)	100 000.00 €
Conseil Régional	110 000.00 €
LEADER (Travaux subventionnables 664 292.80 €HT)	120 000.00 €

**Autofinancement Commune : 1 105 205.92 € HT**

**Le nouveau calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :**

Mars 2024	Début des travaux
Octobre 2025	Réception des travaux et mise en service
Janvier 2026	Ouverture de la Maison de Santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de création d'une Maison de Santé ;
- **APPROUVE** l'enveloppe globale du projet de création d'une Maison de Santé pour un montant de 1 971 470.87 €HT. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au Budget ;
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter les subventions de la Région pour le projet d'aménagement de la Maison de Santé et signer tous les documents qui s'y rapportent ;
- **MANDATE** Monsieur Yannick RECOULES, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour solliciter les subventions du programme européen LEADER pour l'aménagement intérieur de la Maison de Santé et signer tous les documents qui s'y rapportent ;

**VOTES :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 4 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Francis ESPINASSE

Le Maire,

Jacques MOLIERES

